

LA VOIX



Le seul combat que nous sommes certains de perdre est celui que nous ne menons pas !

Mes premières lignes de 2023 se doivent d'orienter notre regard vers l'avenir.

Au sein de la CFTC et notamment de notre Fédération de la Fonction Publique Territoriale, le futur de notre société est LA priorité absolue, que ce soit au niveau des conditions de travail, des retraites, de la formation professionnelle, de l'assurance chômage...

Notre engagement est total et sans conteste !

Malgré l'investissement des structures locales, les efforts de la fédération dans l'accompagnement de ces dernières avec la distribution de goodies, de supports publicitaires, la mise à disposition d'une véritable boîte à outils pour les élections professionnelles, ces dernières n'ont pas apporté les résultats escomptés.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce bilan mais l'ensemble des membres du Bureau/Conseil Fédéral préfère engager la réflexion vers les améliorations nécessaires : bouleverser certaines routines et redynamiser les équipes installées depuis des années, favoriser le développement et accompagner les créations de structures locales.

La FFPT-CFTC, investie sur tous les domaines de notre société grâce aux nombreux élus et mandataires portant fièrement nos valeurs, optimise cet accompagnement en proposant un véritable syndicat de services pour favoriser le pouvoir d'achat du plus grand nombre.

Ayant débuté le 1er janvier 2023, vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les précisions nécessaires pour bénéficier de ces véritables avancées sociales et professionnelles.

Forte de son dynamisme, ambitieuse dans ses projets, la Fédération s'engage également dans une mue non négligeable.

Dans un premier temps, l'objectif est de faire évoluer notre site internet en vue de le rendre plus actuel, plus intuitif, plus participatif ainsi que la réédition du guide de l'agent avec une mise à jour conséquente car beaucoup de changements ont eu lieu depuis la dernière parution.

Nos actions, nos victoires, nos combats feront désormais l'objet d'une véritable communication, basée sur la clarté et la réactivité, s'articulant sur plus de supports, réseaux sociaux mais également via les médias nationaux et locaux.

L'actualité autour de la réforme sur les retraites nous démontre, s'il en est encore nécessaire, que les organisations syndicales restent indispensables, que la CFTC se différencie par son positionnement réformiste mais ferme, soutenant avec force les intérêts de chacun dans l'esprit du bien commun, rappelle l'indispensable maintien du dialogue social.

La FFPT-CFTC, représentée par son bureau exécutif, est fortement engagée aux côtés de notre Confédération et de nos Fédérations sœurs pour un avenir durable et solidaire...

Mathieu Lascaud,
Président de la FFPT-CFTC

Retraites :

64 ans, c'est non !

Page 2

Portrait : Valérie Jolly
et les succès de l'Orne

Page 6

UDR Normandie :
l'union fait la force

Page 8

Témoignage : Djiry Sogona

Page 11

Les formations à venir

Page 12

Protection juridique
professionnelle

Page 13

L'innovation avec
le syndicat de services

Page 14

Téléchargez l'application CFTC
Territoriaux et recevez nos notifications.

Pour accéder au contenu de

cftc-territoriaux.fr, inscrivez-vous sur le
site en remplissant le formulaire, une
validation vous sera envoyée.

Si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous
avec votre code INARIC ou scannez ce
QR code.



Retraites : privé ou public, 64 ans, c'est non !

Personne ne sera épargné ! Revendiquant que la réforme des retraites était un point essentiel de son programme présidentiel, Emmanuel Macron a réalisé un passage en force, au mépris des voix des syndicats et de la rue, pour imposer un allongement de la durée des cotisations et repousser l'âge de la retraite à 64 ans. Les fonctionnaires et agents sont également concernés et le texte réalise une remise à plat totale des modalités de départ à la retraite.



Tout augmente ! Les prix certes, mais surtout la durée de travail. Tout comme pour le privé, le report de l'âge de départ est prévu à 64 ans de façon échelonnée pour qu'en 2030, toutes les générations nées après 1964 soient concernées. La durée de cotisation s'élèvera à 43 ans soit 172 trimestres et l'âge de départ en retraite sans décote sera fixé à 67 ans.

Alors que l'âge de maintien en fonction est fixé à 70 ans pour un agent en catégorie sédentaire qui le souhaiterait, le principe de retraite progressive et de cumul emploi-retraite, pour continuer de travailler une fois l'âge légal atteint sera possible. Le Gouvernement espère ainsi maintenir des personnes en activité dans des métiers en tension.

Des ajustements qui ne passent pas

Qui seront les perdants de cette réforme ? Certes, des catégories dites "actives" et "super-actives" sont instaurées, reconnaissant la pénibilité, les risques élevés ou les fatigues exceptionnelles (infirmiers, aides-soignants, policiers, pompiers, surveillants pénitentiaires...). Mais, pour ces agents, soit 20% des fonctionnaires, l'âge d'ouverture de leurs droits a aussi reculé de 57 à 59 ans pour les catégories actives et de 52 à 54 ans pour les catégories super-actives. Pour les catégories actives, l'âge d'annulation de la décote sera à 62 ans et ils l'atteindront en 3 ans au lieu de 5.



Le texte garde des évolutions que le Gouvernement qualifie comme des progrès pour les agents, mais qui sont bien faibles pour faire passer la pilule de la suppression des régimes spéciaux. Celle-ci est accompagnée d'une portabilité des services assurés précédemment. Ainsi, un policier municipal qui devient douanier conservera le bénéfice de la durée de service effectuée dans sa première partie de carrière. Mais attention, le Conseil Constitutionnel a annulé ce dispositif pour les anciens contractuels devenus fonctionnaires. Les périodes de "catégorie active" réalisées avant leur titularisation ne pourront être prises en compte qu'après publication de la loi. De plus, la visite médicale à 60 ans des salariés exposés à des facteurs de risque et qui auraient pu être reconnus inaptes au travail est supprimée, tout comme les dispositifs d'information des assurés, notamment ceux aux carrières hachées.

Par ailleurs, avec cette réforme les catégories actives et insalubres disparaîtront pour être remplacées par une prise en compte de la pénibilité via le Compte personnel de prévention (C2P), déjà en vigueur dans le privé. Une modification qui est loin d'être un détail et qui inquiète nombre de territoriaux, à commencer par les égoutiers. Car cela n'enlève en rien le fait que l'on demande à des agents qui exercent une profession difficile de travailler deux ans de plus, sachant qu'il s'agit souvent de ceux qui pâtissent d'une espérance de vie bien moindre par rapport à la moyenne française.

De plus, si un fonds de prévention de l'usure professionnelle pour les établissements sanitaires et médico-sociaux territoriaux est envisagé, il ne fera que financer des actions de prévention ou la mise en place de dispositifs d'organisation du travail pour aménager les fins de carrière. Il ne rendra jamais deux années à ces agents. D'autant que la gouvernance de ce fonds reste encore à définir.

Une mobilisation depuis le premier jour contre cette réforme

Emmanuel Macron et son gouvernement présentent cette réforme comme inévitable, comme s'il n'était pas possible d'envisager de taxer les plus riches, d'améliorer le taux d'actifs, d'accepter de cotiser plus... Cette réforme est profondément injuste parce que non seulement elle demande à tous de travailler plus longtemps, mais surtout parce qu'elle pénalise particulièrement ceux qui font déjà de nombreux efforts dans leur vie professionnelle : les agents aux métiers les plus pénibles et difficiles, les femmes, les personnes aux carrières longues... Envoles les applaudissements pour les agents en 1ère ou 2ème ligne, disparus les remerciements pour ceux qui font taire leurs propres douleurs pour le bien commun et le service public.

C'est pour ces raisons que la CFTC FPT s'est mobilisée dès le 19 janvier avec les inter-syndicales nationales et de la fonction publique pour s'opposer fermement au 64 ans et à l'augmentation du nombre de trimestres à cotiser. Le syndicat a participé à l'intégralité des journées d'action nationales et s'est organisé localement pour suivre autant que possible les mouvements de grève, sans jamais chercher à pénaliser les usagers. Car les métiers pénibles ne manquent pas dans la FPT. Combien d'agents ne sont plus en mesure d'assurer des fonctions dès la cinquantaine parce que leur corps ou leur état psychologique ne le permet plus ? Ce n'est pas la tâche qui les rebute, car ils ont souvent choisi ces carrières parce qu'elles ont un sens et contribuent à maintenir une cohésion sociale. Mais le management par la pression, les sous-effectifs chroniques, le niveau de vie qui ne cesse de diminuer faute d'augmentation du point d'indice, la prévention rarement appliquée convenablement..., ont eu raison de leur bonne volonté.

Pour les femmes, qui représentent trop souvent la majorité des effectifs qui ont des fonctions en horaires décalés comme les aides-soignantes, les personnels en EPHAD ou qui subissent des carrières hachées du fait de la maternité et de l'éducation des enfants, c'est la double peine. Elles devront travailler plus longtemps sans que leur double charge ne soit reconnue pleinement.

Il est également à souligner le manque d'écoute et de dialogue de la part de l'exécutif, qui relève de la faute démocratique quand organisations syndicales, parlementaires et citoyens dans la rue et dans les sondages s'opposent à ce point au report de l'âge de la retraite. Comment pouvoir ensuite engager un dialogue social fructueux sur tant de sujets fondamentaux à venir, comme la rémunération, la prévention de la pénibilité ou l'attractivité de la fonction publique ?

C'est pourquoi, la CFTC avait déposé une contribution pour soutenir l'inconstitutionnalité du PLFSS 2023 qui porte cette réforme. Le Conseil Constitutionnel a plutôt choisi de censurer 6 articles de la loi, réduisant à néant les faibles efforts de la réforme sur l'emploi des seniors, le droit à l'information, la pénibilité... et de bâillonner le référendum d'initiative partagée. Confortée par la mobilisation importante du 1^{er} mai, la CFTC, aux côtés des autres syndicats, continuera de faire pression pour s'opposer à l'application de la loi et démontrer qu'il est encore possible de se mobiliser ensemble sur une durée exceptionnelle contre les mesures jugées

profondément injustes pour l'ensemble des travailleurs et particulièrement des agents de la fonction publique. Avec l'intersyndicale, toujours massivement soutenue, nous appelons les agents à se mobiliser pour la journée de grève nationale du 6 juin pour faire pression sur l'Assemblée Nationale qui doit se prononcer le 8 juin sur une proposition d'abrogation de la réforme des retraites.



Réforme de la **protection sociale complémentaire**

FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Nous étions là il y a plus de 50 ans
pour mettre en place les premières
complémentaires santé et prévoyance
des agents territoriaux.

Nous étions là en 2011
pour accompagner l'évolution
du cadre juridique de la protection sociale
complémentaire des agents.

Nous sommes toujours là aujourd'hui
pour vous expliquer les impacts
de l'ordonnance relative à la protection
sociale complémentaire des agents
de la fonction publique.



Retrouvez le «**Décryptage
des nouvelles obligations de
l'employeur public territorial**»

sur [► reformepsc.mnt.fr](https://reformepsc.mnt.fr)

ou appelez nous :

► **0 980 980 210**
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30.



Valérie Jolly, présidente de la CFTC-FPT de l'Orne : redonner le goût du syndicalisme au-delà des élections

Lors des dernières élections des représentants du personnel, le département de l'Orne a eu de quoi se réjouir, après de longues heures passées à se déplacer sur les petites routes de campagne. L'équipe de la CFTC-FPT menée par Valérie Jolly a réussi à doubler le nombre de sièges dans les différentes instances par rapport à il y a 4 ans. De belles victoires dont elle nous donne les recettes, sans minimiser les obstacles et le travail qu'il reste à réaliser pour le mandat à venir.



La Voix : Bonjour Valérie, pouvez-vous tout d'abord revenir sur les victoires remportées dans votre département ?

Je souhaitais en premier lieu souligner qu'il s'agit d'un succès collectif : nous avons été 5 à 6 personnes à nous mobiliser pour toucher tout le département. En termes de listes déposées, nous avons réussi à maintenir le nombre par rapport à 2018 (9 au total, soit une de plus). Ce n'était

pas joué d'avance, étant donné les nouvelles obligations. Ce dont nous sommes particulièrement fiers, ce sont les scores réalisés : 19% pour le plus bas jusqu'à 100% des bulletins exprimés pour 4 instances (3 CDC et un CAP catégorie B) ! Cela nous fait un total sur le département de 50 sièges avec les suppléants. Pour la mairie d'Alençon, sur 12 postes au CST nous en avons récupéré 8 ce qui nous donne une majorité très confortable pour diriger l'instance. C'est important, car cela signifie que si l'on menace de ne pas être présent, la commission ne peut se réunir, faute de quorum.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous êtes arrivés à ce franc-succès ?

Je pense qu'il s'agit d'un ensemble de choses : nous avons combiné une campagne de communication large tout en nous mobilisant fortement pour aller à la rencontre des agents. Nous nous y sommes pris bien à l'avance, en septembre 2021, pour aller dans un maximum de mairies et se faire connaître. L'Orne est un département très rural et nous avons fait peut-être entre 3000 km et 4000 km. Cela représente un certain budget en termes de frais de déplacement et de repas... Mais cela a porté ses fruits ! Car nous avons souvent été les seuls à nous déplacer et à proposer quelque chose à des agents qui se sentent déjà bien isolés. Ce sont de toutes petites communes, il n'y a souvent qu'une secrétaire de mairie et un agent pour la voirie.

En amont, nous avons construit une campagne de communication bien structurée. En premier lieu, nous avons constitué des listes fiables afin de pouvoir envoyer différents supports de façon régulière. Nous avons

transmis dans des emailings toutes les deux semaines des informations et des fiches, comme par exemple pour faire de la pédagogie sur les différentes instances. Nous avons aussi animé nos réseaux sociaux et envoyé des goodies ou tracts par voie postale, un envoi chaque trimestre pendant un an, pour être plus présent dans leur esprit. Tout ce travail n'aurait pu être réalisé sans le soutien du réseau. Non seulement pour les objets promotionnels grâce au national, mais aussi avec celui que nous nous sommes constitué avec l'Union Régionale de la CFTC pour organiser des rencontres, et les autres syndicats à Marseille ou au Nord-Pas-de-Calais Picardie pour échanger des supports.

Avoir cette présence a facilité plusieurs choses : préparer notre venue dans des petites mairies, être connus des agents et faciliter la constitution des listes. C'est comme cela que nous avons gagné dans la CDC Haut-du-Perche : les agents avaient constitué une liste par eux-mêmes, ils nous ont demandé s'ils pouvaient se rattacher à la CFTC, et la CGT n'a pas souhaité se présenter en face.

Quels ont été les principaux défis de cette campagne ?

Il faut souligner la particularité d'être en zone rurale qui joue beaucoup sur les relations avec les syndicats. Déjà, il est difficile de se faire connaître car les agents sont dispersés dans de petites communes, ce qui signifie qu'il y a moins de possibilités de compter sur un événement pour réunir beaucoup de monde. Ensuite, les agents sont directement en relation avec l' élu et quand les relations sont tendues, il peut y avoir une peur d'être vus avec un syndicat. Certaines fois, nous avons pris la peine d'organiser une réunion sur place et l'on s'est retrouvé avec une seule personne. On se dit alors que les moyens investis auraient pu être alloués différemment si nous avions su qu'ils n'étaient pas ouverts au syndicalisme ou encore que l'équipe élue nous mettrait des bâtons dans les roues parce que cela les arrange de garder le syndicat sortant.

L'autre difficulté a été de monter des listes paritaires : il nous fallait trouver 75% de candidates pour réaliser des listes complètes. Or, les femmes en font déjà beaucoup entre leur emploi et le foyer. Il ne leur reste pas beaucoup de temps pour s'engager et la peur de l'employeur est prégnante. Dans les grandes villes, c'est plus anonymisé et facile de participer à la vie syndicale.

Dans les nouveautés, le vote électronique a fait beaucoup de mal en zone rurale et ce qui est rageant c'est que

nous nous y étions opposés dès le début. Beaucoup n'ont pas voté par ordinateur ou sur leur smartphone tout simplement parce qu'ils n'en ont pas ou que c'est compliqué ! Enfin, il faut que les agents aient envie de prendre leur destin en main ! On aura beau faire de l'information et des réunions, nous ne pouvons faire à leur place. Mais c'est un sujet tout au long de l'année d'infuser un esprit collectif et de motiver les gens.

Justement, quelles sont vos méthodes pour mobiliser ?

C'est d'abord démontrer que cela sert à quelque chose de se mobiliser et de le faire savoir. La base, c'est communiquer régulièrement. Nous le faisons beaucoup sur notre Facebook ([cftc.territoriauxorne](https://www.facebook.com/cftc.territoriauxorne)) et malgré les années COVID, cela a permis de fidéliser les collègues. Ça, et le fait de toujours répondre aux messages des agents sur tous nos canaux (répondeur, Facebook, email) et d'être présents pour eux. C'est systématiquement rappeler ce que nous avons demandé et ce que nous avons obtenu pour prouver que l'on est réactif et efficace. Par exemple, à Alençon, nous avons organisé un CST extraordinaire dès que nous avons pu, pour régler un problème de vétusté du local des jardiniers et leurs conditions de travail. Nous avons ensuite diffusé des images avant/après qui font leur effet.

Quand il fallu structurer des listes, on s'est retrouvés moins en difficulté que la CGT et la CFDT. On sait aussi que c'est le travail de terrain qui compte : nous organisons des réunions conviviales avec les colistiers, comme une galette en février pour fêter notre victoire tous ensemble. Ensuite, nous mettons en avant les avantages à être adhérent ou sympathisant en parlant des ressources comme les formations ou les fiches d'information. C'est ce qui me fait dire que la campagne pour les élections suivantes se démarque dès le premier jour de son mandat, en montrant l'action sur le terrain. Et pas 3 mois avant de mettre une liste dans une urne.

Enfin, l'Union Régionale des Départements avait organisé des réunions pour que l'on se connaisse mieux entre syndicats de la fonction publique. Aujourd'hui nous gardons contact avec l'URD pour constituer un réseau en Normandie, car la CFTC des territoriaux n'est pas présente dans le Calvados. Et puis, nous continuons d'échanger avec les groupes évoqués pour trouver ce qui marche et se motiver : on constitue une grande famille qui n'existait pas et on communique avec les sympathisants au-delà d'un besoin.

Gerhard Feldhofer : l'union fait la force

Gerhard Feldhofer est Président de l'Union Régionale des Départements CFTC de Normandie depuis 2021. Au-delà de l'information, la fonction de l'URD est d'animer le réseau de tous les groupes CFTC sur un même territoire, tout particulièrement lors des élections professionnelles, qu'il s'agisse du privé ou du public. Il revient pour La Voix sur ce qui a été fait dans cette région avec les syndicats de la fonction publique et comment l'union fait la force.



La Voix : Bonjour Gerhard, pour ces élections, comment avez-vous abordé les choses pour soutenir les CFTC de la fonction publique en Normandie ?

Mon rôle, en tant que Président de l'Union Régionale des Départements est de soutenir les structures locales, particulièrement lors d'élections. La confédération en a fait une priorité et nous avons répondu à l'appel. Sur le papier cela semble évident, mais en pratique c'est moins facile. Tout d'abord, parce qu'étant dans le privé, nous ne voulions pas imposer des formats qui n'auraient pas marché. Nous avons rapidement compris que l'organisation de la fonction publique est très différente, y compris entre les trois corps. Il nous fallait une compréhension de l'ensemble et connaître les forces vives en présence. Sur 5 départements, il y avait la Seine-Maritime, la Manche et l'Orne où des syndicats étaient structurés et dynamiques. C'est pourquoi, lorsque M. Bello nous a proposé d'organiser une première rencontre entre les syndicats des 3 fonctions publiques de la région pour identifier les leviers communs, nous avons soutenu l'initiative et organisé un forum en juin 2022. Lors de la rencontre, des ateliers avec des représentants de chaque corps ont été montés pour expliquer les complexités de chaque élection et impulser des actions.

Quelles ont été les actions décidées ?

Cela nous a permis de bien identifier les besoins. Pour la FPT en Normandie, pas mal de choses étaient déjà en place en Seine-Maritime et nous avons vu que l'Orne était très mobilisée avec Valérie Jolly. L'UDR a organisé un 2^{ème} forum interprofessionnel à Alençon, en direction des sympathisants et agents, ce qui a donné une vitrine à la CFTC-FPT. L'événement a permis d'apparaître comme un groupe motivé et soudé, et pour certains de convaincre des personnes d'être sur une liste. Cela a aussi été pour les gens moteurs l'occasion d'échanger pour organiser un réseau dans la région. Au final, nous voulons soutenir les gens qui se bougent, parce qu'ils ont su dépasser leur sentiment d'impuissance. On est en capacité de comprendre et de faire beaucoup de choses quand on est en mouvement. C'est sûr, ce n'est pas simple tous les jours. Quand on voit les résultats de l'Orne, cela ne fait que confirmer que c'est l'humain et l'énergie mobilisée sur le terrain qui font la différence.

De cette impulsion, y a-t-il d'autres actions à venir ?

Nous restons sur cet objectif simple mais parfois difficile à atteindre : comment faire pour se mobiliser tous ensemble ? Nous voulons organiser un séminaire avec les membres du Conseil Régional, une partie des Unions des Départements et des territoriaux, notamment pour améliorer la représentativité de la CFTC dans la fonction publique. Il y a des besoins énormes dans la FPT car les agents sont malmenés dans beaucoup de métiers. Au niveau régional, nous aimerions structurer un comité de pilotage pour réunir les bonnes volontés et se demander comment faire mieux la prochaine fois, réaliser plus de formations et pour cela avoir plus de formatrices et formateurs ! Nous voulons bien monter un programme pilote au niveau national pour étudier comment combiner les forces à l'échelle de la région, car ces élections nous ont confirmé que la connaissance fine du terrain et des spécificités des territoires sont déterminants et qu'il faut, au sein de la CFTC, des structures géographiques proches.

Élections 2022 : c'est l'abstention qu'il nous faut combattre !

Quelles auront été les raisons de ce rendez-vous manqué entre agents et syndicats ? Alors que la France se préparait à de longs mois d'opposition à la réforme des retraites, ils sont de moins en moins à avoir choisi de se faire représenter. 45% de participation... Les votes exprimés ne représentent même pas la moitié des agents. Même si la FPT est le corps dans lequel elle a été la plus élevée (45,6%), devant celle d'Etat (44,9 %) et l'hospitalière (37,8 %), cela reste historiquement bas.

Quant à nos résultats, nous avons obtenu 3,1% nous plaçant en 8ème position, à 1 point de la FSU qui a pu entrer au CSFPT. Les trois principaux syndicats restent toujours en tête, même s'ils reculent tous en part de voix : la CGT est à 28 % (-0,8 point), la CFDT à 22,2 % (-0,4 point), FO à 16,0 % (-0,1 point). Viennent ensuite deux groupes de peloton avec l'UNSA à 8,6 % et la FA-FP à 7,7 %. Puis celui dans lequel nous nous trouvons avec la FSU à 4,1% et Solidaires à 3,9%. Enfin, la CFE-CGC comptabilise 1,6% et la FGAF, 0,3%

Tout d'abord comment expliquer l'abstention ? Certains ont évoqué le vote électronique. Cela a pu jouer mais 90% des structures territoriales ont conservé l'urne. La réponse se trouve sans doute dans les précédentes années : grandes réformes de la fonction publique et du dialogue social, montée au front pour tant d'agents lors des confinements, dialogue de sourds pour obtenir

un dégel du point d'indice qui ne compense même pas l'inflation... Comment ne pas ressentir de la lassitude quand les agents luttent quotidiennement pour maintenir des conditions de travail normales ?

Ensuite, nos résultats sont certes décevants, mais nous préférons en tirer les leçons pour enclencher un rebond salvateur. L'enseignement majeur est que notre adversaire, c'est l'abstention ! Notre principale mission, dont nous ne nions pas la difficulté, est de redonner le goût des combats collectifs et ranimer le sentiment qu'il est possible de changer les choses par le dialogue. En réalité, rendre plus manifeste le syndicalisme de réforme. Il y a certainement un enjeu de visibilité lors des grands événements et pendant la campagne, mais plus encore une demande de maintenir du lien et de la proximité, de recréer du sens commun, surtout dans la fonction publique la plus proche des usagers au quotidien. Ce n'est qu'une fois que les agents auront eu le sentiment d'avoir été entendus qu'ils pourront être attentifs à la pédagogie sur les instances, s'intéresser aux formations ou aux avantages d'être syndiqué ou sympathisant. Un travail de fourmi, qui commence dès aujourd'hui, et dans lequel nos avancées, si petites soient-elles, doivent être communiquées et célébrées pour susciter le bouche-à-oreille et la curiosité. Alors, quelles sont les prochaines victoires que nous pourrions relayer dans La Voix ?

Responsable des éditions et directeur de LA VOIX :
Mathieu Lascaud, président de la FFPT CFTC
Fondateur de LA VOIX : Louis BRETECHER
Rédacteur : Elodie Doan Van
Maquette : Ada Seferi

85 rue Charlot 75140 PARIS Cedex 03.
CPPAP n°0316 S06795 / ISSN n°07619235

Tél : 01 57 40 88 52 // 06 47 79 59 31-
E-mail.com : ffptcftc@gmail.com



EN CAS DE COUP DUR, JE PEUX TOUJOURS COMPTER SUR **LE CNAS**

Nous avons tous besoin d'être soutenus !
Loisirs, famille, logement, difficultés ou grands projets :
le CNAS m'accompagne au quotidien, m'apportant l'aide
dont j'ai besoin au moment où j'en ai besoin.

cnas.fr



CNAS
L'action sociale
sourire compris

Pour les acteurs du service public local



Témoignage d'un syndicaliste de terrain dévoué et investi

Bonjour,

Je m'appelle Djiry Sogona.

Je suis éboueur à la Ville de Paris et délégué CFTC à mi-temps, c'est-à-dire que 50 % de mon temps de travail est consacré à mon métier d'éboueur, en équipe avec mes collègues, et que les autres 50 % de mon temps de travail sont consacrés à mes fonctions syndicales, en équipe avec les délégués CFTC du syndicat Ville de Paris.

Le métier d'éboueur est un métier difficile par nature mais il l'est beaucoup plus à Paris où plus 3 000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour et où presque autant de kilomètres de trottoirs sont balayés et lavés, sur des voies de circulation souvent saturées et en présence de milliers de piétons, dans des rues très fréquentées et parfois très étroites, ce qui conduit à des organisations compliquées et entraîne de nombreuses tensions avec la hiérarchie, mais aussi avec les usagers.

Accompagner, aider, renseigner... fait partie de mon ADN depuis toujours. Je suis né avec l'envie et le besoin d'aider les personnes qui m'entourent, d'accompagner les collègues qui traversent des périodes douloureuses ou des situations compliquées, de défendre les équipes qui sont confrontées à des organisations professionnelles qui les mettent en situation de souffrance...

M'impliquer en tant que représentant du personnel, pour défendre les intérêts de chacun, a toujours été une évidence pour moi. Je suis adhérent et militant CFTC depuis de nombreuses années, d'abord chez McDonald où j'ai travaillé pendant 18 ans et, dans la continuité de cet engagement, depuis que je suis rentré à la Ville de Paris (en 2008).

Je me reconnais dans les valeurs de la CFTC où c'est l'humain qui prime, où l'individu est véritablement au cœur de notre action et où, dans une période d'hyper-compétitivité, de rentabilité, de crise d'individualisme voire d'indifférence, on a, plus que jamais, besoin les uns des autres, d'être rassemblés et solidaires.

J'ai été élu en Comité Technique en 2018 et réélu au Comité Social Territorial de la Direction de la Propreté et de l'Eau, direction qui compte près de 7 500 agents.

Le cœur de mon action est naturellement de continuer à négocier, d'amender les projets qui nous sont présentés par l'administration pour améliorer la situation des collègues, de faire des propositions qui amélioreront leurs conditions de travail.

Mon engagement syndical est entier. Mes collègues le savent et en parlent autour d'eux. Le cercle s'agrandit et je sais que je peux compter sur eux, autant qu'ils peuvent compter sur moi.

Nos résultats aux élections professionnelles de décembre 2022 ont participé à la représentativité de la Fédération Fonction Publique Territoriale, grâce à laquelle des négociations sont engagées au plus haut niveau de l'État pour défendre nos emplois, nos salaires, notre sécurité, notre vie au travail, la garantie de nos retraites et tant d'autres sujets sur lesquels nous devons nous battre pour sortir de la logique strictement économique dans laquelle nous sommes confinés depuis de si nombreuses années.

Plus nous serons nombreux à porter les valeurs humaines de la CFTC, plus notre voix sera entendue.

J'y contribue, à hauteur de mes moyens, avec engagement et conviction.

Les formations à venir

Elles sont essentielles pour mieux connaître les façons de défendre les agents, de s'entraider, de se rencontrer et tout simplement constituer un réseau vivant du syndicalisme. Inscrivez-vous aux prochaines auprès de vos structures locales !

Nouveaux élus CAP.CT

21/09/2023 – Saint Brieux

Développer sa section

05/09/2023 – Lyon

Communication orale

07/06/2023 - Angers

12/06/2023 - Antibes

FIME

19/09/2023 – Nice

26/09/2023 - Lyon

03/10/2023 – Nancy

03/10/2023 – Antibes

Accueil des nouveaux adhérents

15/06/2023 – Paris

12/10/2023 - Paris

Responsable de syndicats



Syndicat

cftec

Fédération Fonction
Publique Territoriale

Le bénéfice d'une protection juridique professionnelle dans la fonction publique territoriale

La protection juridique professionnelle est un sujet essentiel dans la gestion du personnel de la fonction publique territoriale. Dans un monde juridiquement complexe et souvent imprévisible, elle est le bouclier qui garantit l'intégrité et les droits de chaque fonctionnaire et agent public, tout en promouvant l'équité et la justice au sein de ces institutions publiques.

Une sécurité pour l'agent public

La première et la plus évidente des raisons pour l'intérêt d'une protection juridique professionnelle résident dans sa capacité à garantir les droits de l'agent. La fonction publique territoriale est sujette à une multiplicité de règlements, de normes et de lois qui peuvent souvent sembler déroutantes pour les agents qui n'ont pas de formation juridique. Une protection juridique professionnelle adéquate offre aux agents une sécurité juridique qui les protège contre d'éventuelles erreurs ou malentendus. Elle leur permet d'accéder aux conseils juridiques professionnels pour comprendre les implications légales de leurs actions et les aide à naviguer dans le labyrinthe législatif.

Une assurance contre les litiges

De plus, en cas de litiges ou de conflits, la protection juridique professionnelle offre un rempart crucial. Que l'affaire concerne des questions de harcèlement, de discrimination, de responsabilité professionnelle ou d'autres sujets sensibles, la protection juridique professionnelle assure une défense et une représentation adéquate pour l'agent concerné. Ceci est essentiel non seulement pour assurer les droits de l'individu, mais aussi pour maintenir la confiance en l'institution de la fonction publique territoriale elle-même.

En conclusion, la protection juridique professionnelle dans la fonction publique territoriale offre une multitude de bénéfices, tant pour les agents individuels que pour l'institution dans son ensemble. Elle contribue à la fois à la protection des droits des individus et à la promotion d'une culture de respect des lois et des normes, tout en offrant un mécanisme précieux pour la résolution des conflits et des litiges. Il est donc dans l'intérêt de tous que cette protection soit non seulement maintenue, mais aussi renforcée et valorisée.

Un outil de médiation

La protection juridique professionnelle peut aussi servir d'outil de médiation. En permettant l'accès à des conseils juridiques indépendants et professionnels, elle peut aider à résoudre les conflits de manière plus pacifique et moins conflictuelle. C'est un moyen précieux de maintenir l'harmonie au sein de la fonction publique territoriale.

La promotion d'une culture de respect des droits

Enfin, l'existence d'une protection juridique professionnelle contribue à promouvoir une culture de respect des droits et des obligations légales au sein de la fonction publique territoriale. Elle met en évidence l'importance du respect des règles et du processus juridique, et encourage les agents à prendre au sérieux leurs responsabilités légales. C'est un pas important vers la construction d'une institution qui valorise l'équité, la justice et le respect du droit.

La Fédération FPT-CFTC entre dans une nouvelle ère : le syndicat de services !

Pour défendre vos droits, nous avons décidé d'aller plus loin, d'innover et de créer des services inédits pour vous protéger et préserver votre pouvoir d'achat. La FPT - CFTC lance des services inédits comme la protection juridique aux côtés d'une mutuelle, d'un contrat prévoyance et de nombreux autres avantages.

Un nouveau syndicalisme est en route

Un syndicalisme toujours plus proche de ses adhérents et qui fait de la défense individuelle son atout essentiel bien évidemment, mais ce qui nous démarque aujourd'hui sont les services proposés en complément comme la protection juridique professionnelle, très importante actuellement, car le management s'apparente de plus en plus à celui du privé avec des objectifs, des pourcentages et de moins en moins de personnels pour réaliser ces objectifs avec des sanctions à la clé malheureusement...

En adhérant à notre protection juridique professionnelle, vous aurez accès à notre syndicat de services.

Dans le pack de notre syndicat de services vous trouverez :

- Le socle de notre syndicat de services : une protection juridique professionnelle spécialement conçue pour nous, les territoriaux CFTC.

En effet, la protection juridique MACIF étant manifestement bien plus compétente pour le privé que pour le public, celle-ci prenant en compte principalement la révocation, nous avons décidé de mettre en place pour les adhérents de notre Fédération une protection juridique spécifique à la fonction publique.

La protection juridique pourra être déclenchée, sans carence, à partir de la troisième sanction du 1er groupe (trois jours de suspension), les deux premières (avertissement et blâme) étant défendable par la structure CFTC mais également si vous êtes victime de harcèlement, de violence au travail, de discrimination, etc. Les conflits concernant le droit syndical peuvent aussi être pris en compte suivant leur nature.

- **Une mutuelle :** Une complémentaire santé labellisée réservée à nos adhérents comportant des garanties de qualité et des tarifs compétitifs.
- **Une prévoyance :** Une solution Maintien du salaire et des primes.
- **Une convention obsèques très avantageuse.**
- **Une plateforme de vie sociale pour écouter,** accompagner et assister nos adhérents en difficulté.
- **Une plateforme « pouvoir d'achat »,** nos adhérents bénéficiant de réductions et avantages dans de nombreux domaines comme les places de cinéma, les spectacles, les parcs d'attraction et loisirs, etc..., à tarifs préférentiels, via le site Avantage Culture et Loisirs (<https://www.avantage-culture-loisirs.fr/>) pour 12 euros par an.
- D'autres services sont à venir...

Protéger les agents territoriaux adhérents contre les risques juridiques

Votre Fédération de la Fonction Publique Territoriale CFTC a souhaité, en complément des actions de terrain quotidiennes de vos délégués syndicaux, vous garantir une protection contre les risques juridiques auxquels vous vous exposez dans le cadre de l'exercice de votre activité professionnelle et lorsque la protection fonctionnelle visée par la loi du 13 juillet 1983 est inopérante.

Grâce à la mutualisation en rapport avec le nombre d'adhérents, nous avons pu obtenir une protection juridique professionnelle d'un montant de 17 € par an par adhérent. Ce qui fait mensuellement 1,41 €.

Gros avantage : en incluant le montant de la protection juridique à l'adhésion, il est de fait soumis au crédit d'impôt. Il ne reste à charge que 0,48 cts par mois ou 5,78 € par an.

Nous vous mettons au défi de trouver mieux car nous sommes hors de toute concurrence.

Faire intervenir un avocat pour vous assister gratuitement lors d'une sanction ou autre, que ce soit au Tribunal Administratif, en Conseil de Discipline ou dans des démarches en direct avocat-Syndicat / Collectivité deviens indispensable aujourd'hui.

C'est également un bon moyen de pression contre votre collectivité lors de votre défense dès lors qu'ils sont mis au courant de l'existence de cette protection juridique et de la possibilité d'intervention d'un avocat.

C'est vraiment une aide précieuse...

L'adhésion à notre Protection Juridique et au syndicat de services n'étant pas obligatoire, la démarche d'utiliser celle-ci pour défendre un dossier peut être réalisée par le syndicat départemental qui mettra en place une cellule qui statuera sur les dossiers à présenter à la protection juridique afin de gérer en toute indépendance les procédures juridiques. La Fédération peut se substituer à votre syndicat si celui-ci fait défaut.

En tant que membre de la FFPT-CFTC vous pouvez également adhérer personnellement à notre protection Juridique, ce qui vous donne accès au syndicat de services. Vous pourrez demander à votre syndicat de tutelle de l'intégrer à votre adhésion syndicale afin que vous puissiez profiter du crédit d'impôt. Vous pouvez aussi y adhérer directement auprès de la Fédération.

Sachez également qu'avec cette protection juridique, vous pouvez choisir l'avocat ou le cabinet d'avocat que vous voulez à condition qu'ils utilisent le barème de la protection juridique. Possibilité très intéressante.

Si vous n'avez pas d'avocat, faites-en la demande à votre syndicat ou à votre Fédération qui vous en conseillera un.

Vous pouvez régler le montant de la protection juridique via votre syndicat qui l'aura inclus dans votre adhésion ou directement à la fédération si votre syndicat fait défaut.

Pour toute demande d'informations et précisions concernant la Protection Juridique et le Syndicat de Services, vous pouvez écrire ici :

syndicatdeservices.ffptcftc@gmail.com

Une de nos priorités ? Votre pouvoir d'achat !



Des Questions ?
syndicatdeservices.ffptcftc@gmail.com



UN PARTENARIAT AUX SERVICES DES ADHÉRENTS CFTC TERRITORIAUX

La CFTC Territoriaux cherche sans cesse à améliorer l'accompagnement et la protection de ses adhérents. Cet accompagnement se concrétise avec la mise en place d'un partenariat avec l'AFPT (assurance de la fonction publique territoriale).

La CFTC Territoriaux souhaite faire bénéficier à l'ensemble de ses adhérents d'une protection juridique de qualité, d'un contrat santé labellisé dédié à la CFTC à ses seuls adhérents, d'une garantie obsèques, d'une plateforme de vie sociale et d'un dispositif d'amélioration du pouvoir d'achat. Tous les services proposés par l'AFPT répondent à des besoins spécifiques bien identifiés car nous sommes proches de nos adhérents, connaissons parfaitement leur quotidien. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes préoccupations.

C'est tout le sens de ce partenariat avec l'AFPT qui va faire bénéficier aux adhérents CFTC d'une multitude d'avantages et de services du quotidien.

“Votre contrat labellisé”



Une complémentaire santé réservée aux adhérents de la CFTC Territoriaux

Fort de son expérience et de sa connaissance du monde de la fonction publique territoriale, l'AFPT a construit, en collaboration avec la CFTC Territoriaux, « SOLUTION Santé Fonction Publique » à destination des agents territoriaux adhérents au syndicat.

Cette complémentaire santé comporte des garanties de qualité et des tarifs compétitifs.

Une solution Maintien de traitement et maintien des primes peut être proposée en complément de la complémentaire santé « SOLUTION Santé Fonction Publique ».

- ✓ Contrat labellisé
- ✓ Pas de questionnaire médical
- ✓ 4 niveaux de garanties médicales
- ✓ Tiers Payant France entière
- ✓ Adhésion à tout âge
- ✓ 10% de remise sur l'adhésion de votre conjoint
- ✓ Gratuité à partir du 3ème enfant
- ✓ Garantie assistance incluse

LE MAINTIEN DE SALAIRE ET DES PRIMES



Protéger les agents territoriaux contre les risques juridiques

Votre syndicat, la CFTC Territoriaux, a souhaité, en complément de ses actions de terrain quotidiennes, garantir les agents territoriaux adhérents contre les risques juridiques auxquels ils s'exposent dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle.

Dans l'exercice de vos fonctions et lorsque la protection fonctionnelle visée par la loi du 13 juillet 1983 est inopérante, vous bénéficiez des garanties suivantes :

- ✓ La défense pénale
- ✓ Le recours pénal
- ✓ Le contentieux administratif



Avantages Culture et Loisirs

Dans le cadre de notre partenariat, nous mettons à la disposition des adhérents de la CFTC Territoriaux une plateforme permettant d'améliorer votre pouvoir d'achat. Vous pouvez bénéficier de réductions et avantages dans de nombreux domaines.

Exemples de billetterie à tarifs réduits !

Famille des parcs d'attractions	Prix public	Prix ACL
EUROPA-PARK	65 €	49 €
JARDIN D'ACCLIMATATION	39 €	29 €
DISNEYLAND Unique FLEX	101 €	85 €
FUTUROSCOPE Unique	53 €	41 €



Famille des cinémas	Prix public	Prix ACL
CGR FRANCE	10,90 €	7,20 €
KINEPOLIS FRANCE	12,50 €	8,25 €
GAUMONT PATHE National	11 €	9,90 €



Famille des musées	Prix public	Prix ACL
MUSEE GREVIN	26 €	18,50 €
CENTRE POMPIDOU-METZ	12 €	6 €
CITE DES SCIENCES & INDUSTRIE	12 €	8,50 €



Bons d'achat	Prix public	Prix ACL
CORA/AUCHAN/LECLERC/LEROY	100 €	95 €
DARTY-FNAC	250 € / 100 €	239 € / 96 €
YVES ROCHER	30 €	27 €
DECATHLON/AUCHAN/IKEA	30 €	28,50 €



Catalogue de prestations au complet sur le site internet
Accueil téléphonique : 03 67 09 14 36
Adhésion adhérent CFTC : 12 € / an

www.avantage-culture-loisirs.fr

En Partenariat avec MUT'COM

L'association MUT'COM est une association d'adhérents qui s'engage pour la santé pour tous, le maintien et la création du lien social, la défense du pouvoir d'achat. L'AFPT a noué un partenariat avec MUT'COM.

Dans ce cadre, les adhérents de la CFTC Territoriaux accèdent gratuitement à la plateforme de vie sociale « MUT'COM Solidarité » et peuvent adhérer à la garantie obsèques de MUT'COM.



BÉNÉFICIEZ DE MUT'COM SOLIDARITÉ

Accident - Souffrance au travail - Décès d'un proche - Divorce - Maladie grave - Handicap - Hospitalisation...

Pour vous écouter, vous accompagner et vous assister, nous mettons à disposition des adhérents de MUT'COM et de leur famille notre plateforme de vie sociale : **MUT'COM SOLIDARITÉ**. Du soutien, des conseils, des informations utiles et des aides.

La plateforme d'intermédiation sociale MUT'COM SOLIDARITÉ est constituée de **conseillers de vie sociale formés** à la prévention sociale et santé et experts des dispositifs d'aides et de droits communs.

www.mutcom-solidarite.com

MUT'COM Obsèques

Un décès, outre la douleur qu'il génère auprès de nos proches, peut s'accompagner de difficultés financières. Pour éviter que le coût du dernier événement repose sur notre conjoint, nos enfants ou nos amis, il est important d'anticiper. Nous évitons ainsi de rajouter une difficulté financière à la douleur du cœur et nous sommes certains que nos dernières volontés sont respectées.

Pour permettre à tous de partir dans la dignité, l'association MUT'COM a négocié une garantie obsèques sociale et solidaire. Pour faciliter les démarches, nous avons également noué un partenariat avec un opérateur national funéraire.

Capital garanti par assuré*	2 040€	3 570€	5 100€
Primes mensuelles 2022	4,69€	8,26€	11,73€
	Tarif individuel	Tarif individuel	Tarif individuel
	4,23€	7,44€	10,56€
	si couple simultanée		